

ORDRE DU JOUR

**Séance ordinaire du lundi, 31 août 2026 à 19 h 00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe
à la salle Victorine Veillette-Trépanier
de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'une greffière-trésorière adjointe par intérim.
4. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026.
5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
6. Présentation et adoption des comptes – certificat de disponibilité des crédits
7. Dépenses et engagements de crédit
 - 7.1 Adjudication du contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux – appel d'offres ao 2026-002.
 - 7.2 Paiement du dernier versement de la quote-part à la Régie des incendies de Mékinac au montant de 39 157.34\$.
8. Administration – Direction générale
 - 8.1 Nomination d'une directrice générale adjointe par intérim.
 - 8.2 Autorisation pour utiliser les services de recrutement du *Groupe Consilium RH et Relations de travail* pour le poste d'inspecteur municipal.
 - 8.3 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de *Municipalité amie des enfants* (MAE).
 - 8.4 Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.
9. Voirie

Aucun point
10. Greffes et réglementation
 - 9.1 Présentation et adoption du *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.
11. Service incendie et Premiers Répondants

Aucun point
12. Loisirs et culture
 - 12.1 Demande du centre des Loisirs pour l'emprunt à titre gracieux de la salle communautaire le 8 octobre 2026.
13. Ressources humaines
 - 13.1 Signature du protocole d'entente à la suite de l'embauche pour le poste de secrétaire-administrative.
 - 13.2 Remerciements aux employés de camp de jour été 2026.
14. Transport, hygiène du milieu et travaux publics

Aucun point.
15. Urbanisme et développement du territoire

Aucun point.

16. Gestion des eaux

Aucun point

17. Autres sujets

Aucun point

18. Suivi des comités

Aucun point

19. Varia

19.1 Lettre d'appui de la part de la municipalité pour la famille Derosalia-Minnone.

19.2 Demande d'appui de la MRC de Mékinac pour la famille Derosalia-Minnone.

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Adelphe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 31 août 2026 à 19 h 00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-Veillette-
Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussièrès	Conseiller municipal
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal
Est absente :	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale

Est présente également la greffière-trésorière adjointe par intérim Madame Mélanie Trépanier.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

68 (soixante-huit) contribuables assistent à la séance.

Ouverture de la séance

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

2026-08-197

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussièrès
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

Adoptée

2026-08-198

Nomination d'une greffière-trésorière adjointe par intérim

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe se tient le **31 août 2026**;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière ne pourra exercer ses fonctions lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de désigner l'adjointe à la direction générale comme greffière-trésorière par intérim afin qu'elle exerce les fonctions de greffière-trésorière adjointe par intérim pour les fins de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nicole Lemay
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS
ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal **entérine la nomination de Mme Mélanie Trépanier, adjointe à la direction générale-à titre de greffière-trésorière adjointe par intérim**, pour la séance ordinaire du conseil municipal du **31 août 2026**;

QUE Mme Mélanie Trépanier soit, à cette fin, autorisée à exercer les fonctions, pouvoirs et responsabilités nécessaires à la tenue de cette séance et à signer, le cas échéant, les documents qui en découlent;

QUE cette nomination soit **limitée à la séance ordinaire du 31 août 2026 et aux actes administratifs qui en découlent**.

Adoptée

2026-08-199

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

DÉPÔT

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES

QUE le conseil municipal prenne acte de la correspondance reçue et en accepte officiellement le dépôt;

Aucune correspondance déposée.

2026-08-200

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Factures AOÛT 2026		Payé le
Adn communication : Alertes municipales	43.44 \$	
E360: Collecte de déchets de juillet	3 116.82 \$	
Coop Novago: Chlore, teinture	454.91 \$	
Aljo Lebel: Fauchage résolution 2026-06-174	6 675.15 \$	
Gagnon André: Trappage	75.00 \$	
MGEF: Entrée d'eau, niveleuse, démolition barrage castor, projet MSTA-006	132 956.36 \$	
Morency avocats: Compte d'honoraires Tes c. Municipalité St-Adelphe	5 056.53 \$	
Alimentation Napoléon: essence, articles de cuisine camp de jour	880.49 \$	
PG Solution: Formation Aurora	850.82 \$	
Pomplo: Pompe, manchon, filtre	735.67 \$	
Signoplus: Signalisation diverse	653.35 \$	
SOUS-TOTAL	151 498.54 \$	2026-08-14
Alimentation Napoléon: essence, diesel, lait	528.75 \$	
Coop Novago: Chlore, vis, collier serrage, raban, savon...	745.09 \$	
CTAM: Autobus pour sorties du camp de jour	960.00 \$	
DJL: Asphalte	592.28 \$	
Emco: Cadre, grille, arrêt de ligne	4 192.43 \$	
Francoeur Julie: Cellulaire août	60.00 \$	
GA automobile: Silicone, pince..	124.44 \$	
Gagnon André: Castors x2	150.00 \$	
Giroux Samuel: Cellulaire août	55.00 \$	
JM Sports: Bobine..	128.74 \$	
JY Martel: Transport ultime écocentre x 4	2 414.48 \$	
L'Exedre librairie: Livres bibliothèque	197.09 \$	
Pierre Naud: Lance tuyau	31.97 \$	
Régie des incendies Centre-Mékinac Dernière quote part	39 157.34 \$	
SBM Dijitec: Copies facturable pour 27 aout au 27 nov	507.11 \$	
Articles de Trappe GG: Cage	25.00 \$	
	49 869.72 \$	2026-08-28
GRAND TOTAL CHÈQUES D'AOÛT 2026	201 368.26 \$	
Frais fixe salaire élus et employés	25 568.73 \$	
Les entreprises André Baker	2 715.25 \$	
Hydro-Québec	2 150.53 \$	
Telus	690.76 \$	
Visa	1 427.96 \$	
Purplator	10.72 \$	

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la greffière-trésorière adjointe par intérim soit autorisée à effectuer le paiement
des comptes approuvés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélanie Trépanier, greffière-trésorière adjointe par intérim, certifie sous
mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la Municipalité pour
payer les comptes du mois d'août 2026 au montant total de **233 932.21 \$**, ci-dessus
approuvés conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

2026-08-201

Adjudication du contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux – appel d'offres ao 2026-002

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à un appel d'offres
public, portant le numéro **AO 2026-002**, pour l'entretien hivernal des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de **MGEF inc.**;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par **MGEF inc.** prévoyait initialement, pour
la saison hivernale **2026-2027**, un prix annuel de **424 177,00 \$**, correspondant à un prix
de **9 740 \$/km**, pour un kilométrage contractuel de **43,55 km**;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 938.0.0.1 du *Code municipal du Québec*,
la Municipalité peut négocier le prix et certaines modalités du contrat lorsqu'une seule
soumission conforme est reçue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et **MGEF inc.** se sont rencontrées afin de négocier
le prix et certaines modalités du contrat;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de cette négociation, les parties ont convenu d'un **prix
annuel négocié de 408 063,50 \$ pour la saison hivernale 2026-2027**, correspondant à
un prix de **9 370 \$/km**, pour un kilométrage contractuel de **43,55 km**;

CONSIDÉRANT QUE le prix applicable à la saison hivernale **2027-2028** sera indexé
conformément aux modalités prévues à l'entente de négociation, soit selon le plus élevé
entre la variation annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) applicable et **2,5
%**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'entente de
négociation intervenue avec **MGEF inc.** dans le cadre de l'appel d'offres **AO 2026-002 –
Contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux**;

QUE le conseil prenne acte que la soumission initialement déposée par **MGEF inc.** était
d'un montant annuel de **424 177,00 \$ (9 740 \$/km)** pour la saison hivernale 2026-2027 et
que, suivant les négociations intervenues entre les parties, le prix annuel a été ramené à
408 063,50 \$ (9 370 \$/km);

QUE le contrat soit adjugé à **MGEF inc.** pour un montant de **408 063,50 \$ pour la saison
hivernale 2026-2027**, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres et à
l'entente de négociation;

QUE le contrat couvre les saisons hivernales **2026-2027 et 2027-2028**, la deuxième saison étant assujettie à l'indexation prévue à l'entente;

QUE toutes les autres clauses, conditions, obligations et exigences prévues aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission déposée par **MGEF inc.** demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou l'adjointe à la direction générale et la mairesse soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2026-08-202

Païement du dernier versement de la quote-part à la Régie des incendies de Mékinac au montant de 39 157.34\$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : monsieur le conseiller Luc Bussièrès

Appuyé par tous les conseillers présents

Et RÉSOLU :

D'entériner le paiement fait par la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le paiement du 3^e et dernier versement de la quote-part de la Régie des incendies Centre-Mékinac au montant de 39 157.34\$.

Adoptée

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2026-08-203

Nomination d'une personne directrice générale adjointe par intérim

CONSIDÉRANT le départ de madame Mélanie Trépanier, adjointe à la direction générale le 2 septembre 2026;

CONSIDÉRANT les besoins et les obligations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nicole Lemay

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal approuve la nomination de madame Denise Cossette directrice générale adjointe;

QUE Mme Denise Cossette entrera en fonction à compter du 8 septembre 2026.

QUE Mme Denise Cossette soit, à cette fin, autorisée à exercer les fonctions, pouvoirs et responsabilités associés à ce statut, et à signer, le cas échéant, les documents qui en découlent.

Adoptée

2026-08-204

Autorisation pour utiliser les services de recrutement du Groupe Consilium RH et Relations de travail pour le poste d'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal quitte ses fonctions le 25 septembre prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un nouvel inspecteur;

CONSIDÉRANT les services offerts par le *Groupe Consilium RH et Relations de travail*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

ET RÉSOLU :

QUE la mairesse, madame Carole Neill, soit et est, par les présentes, autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service soumise par le *Groupe Consilium RH et Relations de travail* pour le poste d'inspecteur municipal aux coûts de 1 309,00\$ plus taxes.

Adoptée

2026-08-205

Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE).

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et RÉSOLU ;

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE) ;

DE CONFIRMER la nomination de madame Laurie Fraser à titre de conseillère municipale pour être porteuse du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de nommer la municipalité à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants.
Ex. : Organiser un événement de lancement, une campagne de communication, faire l'annonce lors du conseil municipal ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Adoptée

2026-08-206

Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe doit prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge possède les ressources et l'expertise nécessaires afin de soutenir les municipalités lors de sinistres et d'offrir des services aux personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite conclure une Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE cette entente entrera en vigueur le 25 octobre 2026 pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 25 octobre 2028, et qu'elle prévoit un

renouvellement automatique pour une période additionnelle d'un (1) an, sous réserve des modalités prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à verser à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière annuelle de 225 \$ pour chacune des années prévues à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents

Et RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la conclusion de l'Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, selon les modalités prévues à l'entente soumise au conseil;

QUE le conseil autorise le versement de la contribution financière annuelle prévue à ladite entente;

QUE Carole Neill, mairesse, ainsi que la direction générale par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, ladite entente ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution. Les deux personnes sont d'ailleurs identifiées comme représentants municipaux à la signature de l'entente.

ADOPTÉE

VOIRIE

Aucun point

GREFFE ET REGLEMENTATION

2026-08-207

Présentation et adoption du règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le *règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'après vérification du dossier, il a été constaté qu'une irrégularité procédurale est survenue lors du processus d'adoption de ce règlement, en ce que les formalités de consultation publique prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'ont pas été complétées avant son adoption;

ATTENDU QUE le conseil municipal a désiré assurer la conformité de sa réglementation aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU QUE le *règlement numéro 2026-358* vise à établir des normes relatives à l'occupation, à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe;

ATTENDU QUE le *règlement numéro 2026-358* prévoit l'abrogation et le remplacement du *règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement a été transmis à la MRC de Mékinac à la suite de la séance ordinaire du 8 juin 2026, afin qu'elle puisse formuler ses observations dans le cadre de la procédure d'adoption;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de *règlement numéro 2026-358* s'est tenue le 13 juillet 2026 à 18 h 30, à la salle Victorine Veillette-Trépanier de l'hôtel de ville, conformément à l'avis public publié à cet effet;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE la lecture du règlement est dispensée conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski appuyé à l'unanimité des conseillers présents :

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

Adoptée

SERVICE INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun point.

LOISIRS ET CULTURE

2026-08-209

Demande du centre des Loisirs pour l'emprunt à titre gracieux de la salle communautaire le 8 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Loisirs de Saint-Adelphe demande à la Municipalité le prêt à titre gracieux de la grande salle du Centre des Loisirs, le jeudi 8 octobre 2026, de 8 h 30 à 21 h 30;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la présentation d'un spectacle de l'Artiste à la craie, offert en journée aux élèves de l'École alternative de Mékinac ainsi qu'en soirée aux citoyens de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Loisirs de Saint-Adelphe assumera l'ensemble des frais reliés à la présentation du spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la représentation offerte en soirée sera gratuite pour les citoyens de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Bussièrès

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal accepte de prêter, à titre gracieux, la grande salle du Centre des Loisirs au Centre de Loisirs de Saint-Adelphe, le jeudi 8 octobre 2026, de 8 h 30 à 21 h 30, pour la tenue des représentations de l'Artiste à la craie;

QUE le Centre de Loisirs de Saint-Adelphe soit responsable des frais reliés au spectacle ainsi que du respect des conditions habituelles d'utilisation de la salle;

QUE l'entrée à la représentation en soirée soit offerte gratuitement aux citoyens de Saint-Adelphe.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

2026-08-210

Signature du protocole d'entente à la suite de l'embauche pour le poste de secrétaire-administrative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de secrétaire-administrative;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Chantal Dubreuil a été retenue pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail et les modalités liées à cet emploi sont établies dans un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Adelphe et l'employée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nicole Lemay

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de madame Chantal Dubreuil au poste de secrétaire-administrative, avec une entrée en fonction le 1er septembre 2026;

QUE le conseil municipal approuve le protocole d'entente établissant les conditions de travail applicables à cette embauche;

QUE la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, ledit protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2026-08-211

Remerciements aux employés du camp de jour été 2026

CONSIDÉRANT QUE la saison 2026 du camp de jour municipal de Saint-Adelphe s'est déroulée grâce au travail, à l'engagement et au dynamisme de son équipe;

CONSIDÉRANT QUE Mme **Arianne Bordeleau**, coordonnatrice, a assuré la coordination du camp de jour avec dévouement et professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE **Justine Loranger, Frédérique Germain, Marc-Antoine Piché, Mollie Guimond, William Germain et Emeri St-Arnaud** ont contribué, chacun à leur façon, au bon déroulement des activités et au bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE cette équipe dynamique et complémentaire a su créer un environnement accueillant, sécuritaire et stimulant, permettant aux enfants de profiter pleinement de leur été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelphe tient à souligner la qualité exceptionnelle du travail accompli ainsi que l'énergie, la créativité et l'implication démontrées tout au long de la saison;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Fraser

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLER PRÉSENTS

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe adresse ses **plus sincères remerciements** à **Arianne Bordeleau, Justine Loranger, Frédérique Germain, Marc-Antoine Piché, Mollie Guimond, William Germain et Emeri St-Arnaud**, animateurs, pour leur excellent travail et leur précieuse contribution au succès du camp de jour 2026;

QUE le conseil souligne tout particulièrement la belle complicité et la complémentarité de cette équipe, qui ont grandement contribué à offrir une expérience positive et mémorable aux jeunes;

QUE la Municipalité reconnaisse qu'elle a été privilégiée de pouvoir compter sur une équipe aussi engagée et dynamique et que, surtout, **les enfants de Saint-Adelphe ont été très chanceux de vous avoir à leurs côtés tout au long de l'été.**

MERCI POUR CETTE BELLE SAISON 2026!

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point.

GESTION DES EAUX

Aucun point.

AUTRES SUJETS

Aucun point.

SUIVI DES COMITÉS

Aucun point.

VARIA

2026-08-212

Lettre d'appui de la part de la municipalité pour la famille Derosalia-Minnone

La mairesse a informé les citoyens que le conseil municipal a envoyé une lettre au député et ministre, monsieur François-Philippe Champagne, pour qu'il intervienne immédiatement dans le dossier de la famille Derosalia-Minnone et fasse suspendre l'avis d'expulsion qui les touche.

2026-08-213

Demande d'appui de la MRC de Mékinac pour la famille Derosalia-Minnone

Le conseil municipal va s'adresser à la MRC de Mékinac pour qu'elle intervienne dans le dossier et demande au député et ministre, monsieur François-Philippe Champagne, que l'avis d'expulsion touchant la famille Derosalia-Minnone soit suspendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 19h27
FIN : 19h46

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H48.

Carole Neill, Mairesse

Mélanie Trépanier, Greffière-trésorière
adjoindte par intérim
